

## PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION Séance du 23 novembre 2023

Séance : ordinaire n° 2

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal Conseil d'Administration du 16 octobre 2023
- 2) Don aux Restos du Cœur pour vote
- 3) Présentation du budget 2024
- 4) Questions diverses

**NOM**

**Signature**

Président du conseil d'administration :  
**Mme JOUANNY**



Secrétaire de séance :  
**Mme DELOUCHE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mme DELOUCHE".

**Total des membres du CA : 23**

**Quorum : 13**

**Présents : 17**

**Votants : 17**

*Ouverture du Conseil d'Administration à 17H15*

Madame JOUANNY, Principale, préside la séance.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame DELOUCHE déléguée Des parents d'élèves.

## **1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 16 OCTOBRE 2023**

**Le Procès-Verbal est voté à l'unanimité soit 17 voix**

## **2/ Don aux Restos du Cœur pour vote**

Mme Bézia mène ce projet avec les 5ème pour recueillir des dons sous forme de denrées alimentaires non périssables, ils seront restitués à Maury le 21 décembre.

**Le don aux Restos du Cœur est soumis au vote : 0 contre / 0 abstention  
Vote à l'unanimité : 17 voix**

## **4/ Présentation du budget 2024 (joint en annexe)**

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation de recettes et de dépenses pour un exercice, approuvé par l'assemblée délibérante.

Il répond à 4 principes budgétaires qui sont :

C'est aussi et surtout un acte politique qui rend possible la mise en œuvre des choix d'un établissement (projet d'établissement et orientations de la collectivité)

Le budget se structure de la façon suivante : il est composé d'une section de fonctionnement qui regroupe le service général (AP, ALO et VE) et les services spéciaux (SRH), eux même décliné en domaine et activité autant en recettes qu'en dépenses, puis d'une section opérations en capital composé du service investissement qui enregistre les achats immobilisables de plus de 800€ HT ; Le service spéciaux des bourses n'est pas présenté au budget en raison du passage à OPALE au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Répartition de la dotation de fonctionnement : la dotation est en baisse par rapport à 2023. En effet, il est préconisé par le département d'avoir un fonds de roulement mobilisable compris entre 2 et 4 mois de fonctionnement, soit 2/10<sup>ème</sup> et 4/10<sup>ème</sup> de la DGF notifié.

Le montant de la DGF 2024 théorique est de 99 996€ à laquelle est soustrait un ajustement exceptionnel de solidarité entre établissements selon le niveau du fonds de roulements mobilisable de l'établissement, d'un montant de 15 000 €.

La DGF pour le collège en 2024 est donc de 84 996€

Elle a été ventilée de la façon suivante :

AP 6 600€

ALO 78 396€

Nous allons d'abord analyser les services généraux

### **AP** :

Les subventions de l'Etat sont versées sous forme de crédits globalisés rectoraux, la difficulté pour la prise en compte dans le budget de ces recettes tient au fait que ces crédits destinés à financer notamment les manuels scolaires, les droits de reprographie, les carnets de correspondance, les actions pédagogiques diverses ne sont généralement notifiés aux établissements qu'en cours d'années scolaire, leur montant n'est pas connu lors de l'élaboration du budget.

Mais le budget étant un acte de prévision qui doit retracer toutes les recettes et dépenses prévisibles, y compris celles qui seront financées sur des ressources spécifiques, fait apparaître une estimation de ces produits qui pourra toujours être modifiée dès réception de la notification des enveloppes globalisées. Le calcul de ces montants tient compte des reliquats de l'année en cours, des dotations reçues les années précédentes.

Il a pour cette année de reliquats de crédits pédagogiques d'un montant de 1863.71€.

Pour ce service, le budget s'inscrit dans la continuité des moyens alloués aux actions liées au projet d'établissement. Les recettes et les dépenses liées aux activités d'enseignement, sorties et voyages pédagogiques sont imputées sur ce service.

Les montants ouverts au budget sont largement supérieurs à ceux de l'an dernier. Cette augmentation s'explique par l'organisation de 3 voyages scolaires et de la prise en charge par l'établissement de nombreux projets pédagogiques et de sorties scolaires.

Nous avons cette année, une prévision de dotation de 20 216€ au titre du fonds d'innovation pédagogique. En effet, la commission de validation des projets « Notre école, faisons-la ensemble » a retenu le projet présenté par l'établissement, permettant le financement d'une résidence artistique au collègue.

### **VE**

Cette année, le service vie des élèves hébergera les dépenses liées à l'éducation à la santé et à la citoyenneté comme le forum CESCE et la formation des délégués.

### **ALO**

L'augmentation des dépenses du service ALO est principalement dû à l'augmentation du prix de l'énergie. 59% des dépenses du service sont dévolues à la viabilisation contre 54% au précédent exercice.

REPRO ce domaine est en nette diminution du fait du nouveau contrat de location signé en septembre 2023 – environ 2000€ de moins

### **SRH**

Le collège accueille 336 demi-pensionnaires au forfait, 70 élèves du primaire et environ 30 commensaux chaque jour. Les recettes proviennent principalement des usagers du service. C'est un service qui s'autofinance.

Dépenses :

- 20% de ces recettes sont versées au conseil départemental au titre du fonds qualité,

Mme MORENO propose ainsi de voter les clefs de répartition des charges entre le service ALO et SRH à travers un tableau.

## OPC

Il n'y a pas de crédits ouverts sur ce service en 2024 car aucun achat de plus de 800€ ht n'est programmé à ce jour. Si cela devait être le cas, nous soumettrions cet achat au vote du CA .

## Synthèse de l'exercice

### Budget en déséquilibre – prélèvement sur fonds de roulement proposé de 34 893€

Sont soumis au vote :

- **La répartition des charges entre les services hébergement et restauration et le service administration et logistique : vote à l'unanimité soit 17 voix**
- **Le budget primitif exercice 2024 : vote à l'unanimité soit 17 voix**

Mme Jouanny note qu'il va falloir trouver un autre moyen que le fonds de roulement pour prendre en charge les voyages. Voir ERASMUS + avec lesquels les professeurs doivent monter un dossier assez lourd.

## 11/ Questions diverses

- Motion des enseignants, lue par la liste d'union n°2 : Insiste sur la nécessité d'une plus grande présence d'un(e) infirmier(e) scolaire ainsi que de la possibilité d'une visite du médecin de prévention pour les professionnels.
  
- Questions des parents d'élèves

Communication : les parents sont perdus avec des informations sur 3 interfaces différentes. Réponse « Pronote ne peut pas être le seul canal de communication au collège d'Estagel car moins de 50% des parents s'y connectent. Les autres canaux (appels, sms, site, mails, ...) sont utilisés en fonction de l'urgence et de la cible (élève, classe, établissement) ».

Les parents n'ont pas eu le programme des activités du CESCE. La saisie des séquences dans Pronote « n'a pas fonctionné », le memo entré sur les cours n'était pas lisible par les parents. Engagement est pris de « diffuser le planning sur le site de l'établissement au prochain forum. »

Les élèves ont eu des problèmes pour récupérer le code PIX. Pourtant « Ils ont été donnés depuis le début de la 6eme et restent identiques pour la suite. Le secrétariat ne peut pas redistribuer les codes tous les ans, voire plusieurs fois par an. Les élèves doivent se responsabiliser ».

Était-ce une volonté du collège de ne pas communiquer sur la journée contre le harcèlement ? réponse « Non, cette journée a été mise en place au collège tardivement, en plus de la programmation des interventions du CESCE sur le sujet. Concernant le climat scolaire, le collège fera une enquête locale dans l'année auprès des élèves, des parents et des personnels en coordination avec le rectorat (EMAS et inspection Vie Scolaire pour voir où il en est. »

Concernant la classe de 4eme qui comporte des cas de comportements difficiles auprès, notamment, d'un professeur et où l'on observe une grande dégradation de l'ambiance, quels sont les réponses proposées ? Réponse : « Mme Jouanny et Mme Koch sont intervenues dans cette classe. Elles vont chercher les élèves qui posent problème et qui poussent les autres à faire « craquer » le professeur. »

Est-il prévu une piste cyclable allant de Latour de France au collège ?

Réponse : Mme Beuze « voir avec l'association « Vélo en tête » pour parler d'un projet commun de tous les acteurs du collège et qui sera envoyé au département »

Mme Jouanny se propose d'envoyer un courrier aux mairies concernées afin de se réunir pour pouvoir établir un projet.

Possibilité de vote pour les prochaines élections de délégués de parents d'élèves par voie électronique ? Réponse positive

Améliorer la qualité et la quantité des pique-nique fournis aux élèves. Réponse « impossible face aux normes très strictes d'hygiène ». Ne plus les proposer et laisser les élèves amenés leurs propres pique-niques. Réponse : « Non, car certains élèves se retrouveraient sans rien à manger ».

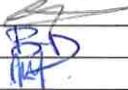
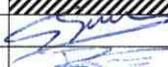
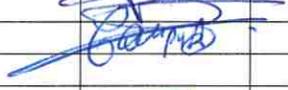
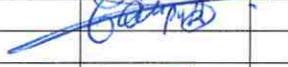
Signalement de parent concernant les pommes, certaines auraient contenu des vers.

Mme Jouanny propose aux parents d'élèves d'organiser un « vide dressing » avec les vêtements oubliés et non récupérés malgré plusieurs rappels, afin de participer à une partie du budget des voyages scolaires. Réponse positive des parents, à organiser au deuxième ou troisième trimestre.

*Mme JOUANNY déclare la clôture du CA à 19H00, la séance est levée.*

Année scolaire 2023/2024

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du**  
**JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**  
*sous la présidence de : Madame Marie-Anne JOUANNY, Principale du collège*

	Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>			
- Chef d'établissement : <b>Mme JOUANNY Marie-Anne</b>			
- Gestionnaire : <b>Mme MORENO Séverine</b>			
- Conseiller Principal d'Education : <b>Mme KOCH Maryne</b>			
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :			
- Chef des travaux :			
<b>PERSONNALITES</b>			
- de la collectivité de rattachement : <b>M. CHIVILO Charles</b>			
- de la collectivité de rattachement : <b>Mme. BEUZE Lola</b>			
- de la commune siège : - <b>M. CADE Michel</b>			
- qualifiées - <b>Mme LAGACHE Béatrice</b>			X
-			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>			
<b>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</b>			
1 - <b>FONS Géraldine</b>			X
2 - <b>BATALLA Soufia</b>			
3 - <b>BILLES Dominique</b>			
4 - <b>MARTINEZ Marlène</b>			
5 - <b>ROSSOLA Marie-Ellen</b>			X
6 - <b>LAVERGNE Blandine</b>			
<b>- au titre des personnels A.T.O.S.S. :</b>			
1 - <b>JACOB-MARTIN Anne</b>			
2 - <b>GARRIGUE Chantal</b>			
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>			
<b>Parents</b>			
1 - <b>SOREL Sabrina</b>			
2 - <b>PASTOR Jérémy</b>			
3 - <b>BASTOS Stéphanie</b>			
4 - <b>CAMPIN Anne-Sophie</b>			
5 - <b>MENAI Othman</b>			
6 - <b>DELOUCHE Elsa</b>			
<b>-élèves</b>			
1 - <b>GARCIA Léane</b>			
2 - <b>MARY Maxime</b>			X
<b>MEMBRES CONSULTANTS</b>			
1 - <b>M. SILVESTRE Franck, agent comptable</b>			
2 - <b>M. BARBARO Daniel, représentant commune</b>			

<b>MEMBRES SUPPLEANTS DES PERSONNALITES</b>			
BERNIER Pierre-Marie			
<b>MEMBRES SUPPLEANTS DES PERSONNELS</b>			
MANDILE Caroline			
GUEIT Rachel			
BEZIA Valérie			
SARDA Bénédicte			
LLAURO Georges			
DE BUYZER Laureen			
SAVIGNY Nadège			
<b>MEMBRES SUPPLEANTS PARENTS ET ELEVES</b>			
PERRIER Corinne			
GRUNHERTZ Laëtitia			
CAMPIN Samuel			
SARDA Sabine			
SEGURA Frédérique			
GARAU Doriane			

*Valérie Cherryn*

*[Signature]*

Liste d'union n°2

Estagel, le 23 novembre 2023

Collège Irène Joliot-Curie,

5, place des droits de l'enfant,

66310 ESTAGEL

À Madame la DASEN des Pyrénées -Orientales, sous-couvert la Principale du collège  
d'Estagel Madame JOUANNY,

Objet : motion sur la présence insuffisante d'une infirmière au collège Irène JOLIOT- CURIE  
d'Estagel et la nécessité pour ses personnels de voir régulièrement un médecin du travail.

Madame la DASEN, Madame la Principale,

Suite à la démission de l'infirmière en début d'année, nous avons été obligés  
de faire face aux multiples problèmes de santé des élèves, entre septembre et  
novembre 2023, avant qu'une nouvelle infirmière ne soit mutée.

Nous rappelons que la Vie Scolaire et le personnel encadrant ne sont pas des  
professionnels de santé et qu'il est urgent d'avoir une infirmière, tous les jours au  
collège, et pas seulement deux matins par semaine, le lundi et le jeudi.

De plus, nous demandons la mise en application de la visite quinquennale,  
pour tous les personnels volontaires, et annuelle pour les personnels manipulant des  
produits toxiques.

Veillez agréer, Madame la DASEN et Madame la Principale, l'assurance de  
notre considération distinguée.

Les représentants du personnel de la liste d'union n°2.